

PROCÈS-VERBAL DE LA 188^E SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

TENUE PAR COURRIEL

LE MARDI 22 AOÛT 2023, 17 H

Adopté à la séance du 26 septembre 2023

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Chantal Denommée
M^{me} Manon Dufresne
M^{me} Lucie Lafontaine
M^e Daniel Y. Lord
M^e Cassandre Louis
M^e Mélanie Marois
M^e Nicole Martineau
M^e Lucie Nadeau
M^e Gilles Ouimet
M. Stéphane Paquin
M^{me} Isabelle Plante
M^{me} Adriane Porcin

Sont absents : M^e Jacques David
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

L'avis de convocation est transmis aux membres le 16 aout 2023. Il y est prévu que la séance se termine lorsque tous les votes seront reçus, mais au plus tard le 22 aout 2023, à 17 h.

2. Dépôt du rapport d'enquête dans les dossiers 2022 QCCJA 1565 et 2023 QCCJA 1766

La *Loi sur la justice administrative* ainsi que les *Règles sur le traitement d'une plainte* prévoient que le Conseil doit prendre acte des conclusions et recommandations contenues à un rapport avant d'en transmettre une copie à la personne qui fait l'objet de la plainte, au plaignant et au ministre concerné.

Ainsi, le comité constitué pour enquêter sur la plainte dans les dossiers portant les numéros 2022 QCCJA 1565 et 2023 QCCJA 1766 soumet son rapport au Conseil de la justice administrative, lequel contient ses conclusions et recommandations.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance de ce rapport.

Sur la proposition de M. René Côté, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la justice administrative prenne acte des conclusions du rapport du comité d'enquête, lequel déclare non fondée la plainte de M. David Lessard-Gauvin et une plainte anonyme déposées à l'égard de M^e Simon Lemire, juge administratif au Tribunal administratif du travail.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 22 aout 2023, à 17 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté